



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



SE VACCINER, SE PROTÉGER

COMMENT OBTENIR SON ATTESTATION DE VACCINATION CERTIFIÉE ?



Lors de la consultation, demandez votre attestation au professionnel de santé vous ayant vacciné.



Sur internet, de façon autonome et sécurisée, sur le site : <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>



ET SI JE NE PEUX PAS ME CONNECTER À INTERNET ?

- Vous pouvez récupérer votre attestation à l'occasion d'une consultation chez votre médecin, infirmier ou sage-femme, ainsi qu'en pharmacie.
- Vous pouvez aussi vous faire aider en vous rendant dans un espace France services près de chez vous.